

Scaffold Tower Safety Stats and Facts – French



FAITS

1. **Entraînement inadéquat** : Les travailleurs qui n'ont pas reçu de formation adéquate au montage, à l'utilisation ou au démontage des échafaudages risquent de tomber ou de s'effondrer en raison d'une installation incorrecte ou du non-respect des normes de sécurité telles que celles de l'OSHA ou de la norme EN 1004:2020.
2. **Absence de Protection contre les Chutes** : L'absence de garde-corps, de systèmes individuels d'arrêt des chutes ou de plinthes sur les plates-formes de plus de 10 pieds (6 pieds pour certains entrepreneurs) augmente le risque de chutes mortelles depuis les échafaudages.
3. **Assemblage Incorrect** : Les échafaudages mal assemblés (par exemple, absence de contreventement, roulettes instables ou semelles non nivelées) peuvent se renverser ou s'effondrer, mettant en danger les travailleurs et les passants.
4. **Surcharge des Plates-Formes** : Le dépassement de la capacité de charge des échafaudages par les travailleurs, les outils ou les matériaux compromet la stabilité structurelle et peut entraîner des effondrements.
5. **Absence D'inspections** : L'absence d'inspections régulières avant utilisation (par exemple, tous les 7 jours pour une utilisation dans le secteur de la construction) par une personne compétente peut permettre à des défauts tels que des cadres endommagés ou des goupilles manquantes de passer inaperçus.
6. **Risques Environnementaux** : L'utilisation d'échafaudages par grand vent, sur un sol inégal ou par mauvais temps, sans stabilisation adéquate, augmente le risque de basculement ou de défaillance structurelle.
7. **Accès Dangereux** : L'escalade des cadres de l'échafaudage ou l'utilisation d'échelles inappropriées au lieu des points d'accès désignés (par exemple, échelles intégrées, trappes) augmentent le risque de chute lors de l'entrée ou de la sortie.

STATISTIQUES

- Le Bureau of Labor Statistics (BLS) a indiqué en 2020 que les accidents liés aux échafaudages causaient environ 52 décès et 4 500 blessures par an, 25 % des chutes mortelles se produisant à partir d'échafaudages.
- WorkSafeBC a noté en 2022 que 10 % des blessures liées à la construction en Colombie-Britannique impliquaient des échafaudages, les échafaudages mobiles étant cités dans 30 % des incidents de chute en raison d'un assemblage incorrect

ou de l'absence de garde-corps.

- OSHA a rapporté en 2023 que les violations des échafaudages figuraient parmi les cinq normes de construction les plus citées, 20 % des citations étant liées à l'absence de protection contre les chutes ou à une formation inadéquate sur les échafaudages.
- Une enquête de Statistique Canada réalisée en 2021 a révélé que 15 % des travailleurs de la construction ont signalé des incidents évités de justesse sur des échafaudages, souvent en raison d'une assise instable ou d'une surcharge.
- Une étude réalisée en 2022 par le Journal of Safety Research indique que 72 % des blessures causées par les échafaudages sont attribuées à une défaillance des planches ou des supports, à des glissades de travailleurs ou à des chutes d'objets, ce qui peut être évité grâce à des inspections et à une protection contre les chutes adéquates.
- Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) a déclaré en 2023 que les lieux de travail ayant reçu une formation régulière sur la sécurité des échafaudages réduisaient les incidents liés aux chutes de près de 20 %.